

La XXVe session du conseil des gouverneurs à Athènes

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **68 (1959)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA XXV^e SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS A ATHÈNES (I)

Par M. Hans Haug,
secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse avait délégué à la XXV^e session du Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui s'est tenue à Athènes du 25 septembre au 1^{er} octobre 1959 sur invitation de la Croix-Rouge hellénique, peut être considérée comme l'une des réunions internationales de la Croix-Rouge les plus encourageantes et constructives qui aient eu lieu. Les délégués de 67 sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouges ont montré et prouvé leur volonté de faire abstraction de tout ce qui oppose et sépare, en faveur d'une idée plus haute, celle de l'humanité et de l'entraide inconditionnelle. Ils ont désiré par là contri-

buer au renforcement et au développement d'une communauté mondiale qui se trouve sans cesse placée en face de nouvelles tâches. Cette affirmation de l'idée de la Croix-Rouge est d'autant plus réjouissante qu'au cours de cette année on a célébré dans le monde entier la commémoration de la naissance de cette idée sur le champ de bataille de Solferino et exprimé la volonté de la maintenir intégrée et forte.

La Grèce et la Croix-Rouge

La Grèce s'était préparée à faire un accueil des plus sympathiques et cordiaux au Congrès de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Dans les allocutions qu'ils ont prononcées, S. M. la Reine, le représentant du gouvernement et le président de la Croix-Rouge hellénique ont relevé combien le peuple hellène — frappé comme peu d'autres par les guerres et les catastrophes — est étroitement attaché à l'œuvre de la Croix-Rouge. Ces liens étroits se traduisent en premier lieu par la gratitude que témoigne le peuple grec au Comité international et aux sociétés nationales de la Croix-Rouge, notamment à celles de Suède et de Suisse, pour l'aide qui lui fut apportée aux jours les plus sombres de la deuxième guerre mondiale. Une aide qui, comme l'a précisé la Reine, a permis de sauver des milliers de



vies. L'attachement du peuple hellénique à la Croix-Rouge se confirme également par un désir intense de soutenir les œuvres humanitaires. C'est ainsi qu'au cours de ces dix dernières années, ce peuple si éprouvé de 8 millions d'hommes a consacré plus de 240 millions de francs suisses à des œuvres d'entraide.

Nouveaux membres de la Ligue

La Ligue, qui fut fondée en 1919 et fait partie de la Croix-Rouge internationale, est la fédération des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du

Lion-et-Soleil-Rouges qui ont été reconnues officiellement par le Comité international de la Croix-Rouge.

A Athènes, le Conseil des gouverneurs, au sein duquel chaque société nationale est représentée par une délégation ayant une seule voix, a admis en qualité de nouveaux membres de la Ligue cinq sociétés nationales, soit: les sociétés de la Croix-Rouge du Ghana, du Liberia et de la Mongolie et les sociétés de Croissant-Rouge de Libye et du Maroc. Compte tenu de ces nouvelles admissions, la Ligue réunit maintenant 84 sociétés dont 30 sont entrées dans la fédération depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le secrétariat de la Ligue estime à 123 millions le nombre des membres individuels et des auxiliaires faisant partie de ces diverses sociétés, auxquels il convient d'ajouter les quelque 53 millions d'adolescents affiliés à la Croix-Rouge de la Jeunesse dans 70 pays.

La Ligue a pour tâche de développer les sociétés nouvellement constituées ou peu importantes et de contribuer ainsi à ce qu'il existe, dans chaque partie du monde, des organisations de la Croix-Rouge en mesure de fonctionner. A cet effet, des rencontres d'études qui permettront de former les collaborateurs dirigeants seront mises sur pied régulièrement dès 1960. En outre, il sera nécessaire de disposer d'un nombre accru d'experts qui se rendront auprès des diverses sociétés nationales et d'organiser des visites d'études au siège de la Ligue et du C. I. C. R. à Genève, ou encore auprès des sociétés sœurs.

Aide aux réfugiés

La 19^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue à la Nouvelle-Delhi en novembre 1957, avait adressé un appel à la population du monde entier, afin qu'une aide immédiate et efficace soit apportée aux réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc. Depuis lors, le Comité international et la Ligue ont mené une importante action de secours à l'intention des réfugiés algériens dont le nombre s'élevait à 240 000 à la fin du mois de juin dernier. Jusqu'au mois d'août passé, 55 sociétés nationales avaient participé à ces opérations de secours et remis des dons en espèces ou en nature



S. M. la Reine ouvre la session. A ses côtés le Juge Sandström

En marge du centenaire de Solferino

50 ELEVES INFIRMIÈRES SUISSES SOLFERINO ET A GENEVE

Sous les auspices de la Conférence des directrices d'écoles libres d'infirmières, présidée par M^{lle} M. Du-Villard, directrice du Bon Secours à Genève, et à l'occasion du centenaire de la naissance de l'idée de la Croix-Rouge, une cinquantaine d'élèves infirmières ont eu l'occasion de remonter aux sources de la Croix-Rouge lors d'un voyage de deux jours à Solferino, Castiglione et Genève. C'était la première fois que des élèves-infirmières — et un élève-infirmier — provenant de toute la Suisse, avaient l'occasion d'être réunis. Douze écoles de Suisse allemande, dont deux de diaconesses, trois écoles de Suisse romande, une du Tessin et une des Grisons avaient délégué des représentantes. M^{lle} Wüthrich, infirmière de la « Pflegerinnenschule » de Zurich, assistante-directrice du Bon Secours à Genève, et M. Jean Pascal, secrétaire général adjoint de la Croix-Rouge suisse, conduisaient ce groupe avec le concours sympathique et pratique de M. L. Héritier de l'agence Lavanchy.

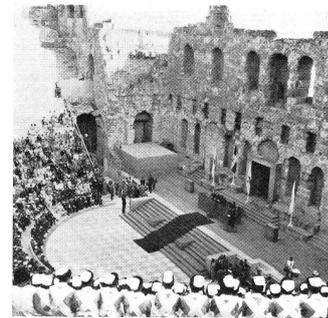
De Milan à Solferino

Après avoir voyagé en trois groupes séparés en provenance de Zurich, Berne et Lausanne, tous les participants se sont retrouvés à Milan pour en repartir à

l'aube après une première prise de contact et une bonne nuit. Il s'agissait, dès cet instant, de suivre chronologiquement les événements qui ont conduit à la fondation et au développement de la Croix-Rouge dans le monde. On se reporta donc à ce fameux 24 juin 1859, date de la sanglante bataille de Solferino. L'unité italienne est en voie d'achèvement au détriment notamment de l'Autriche qui se voit chassée irrémédiablement de la Lombardie par les troupes franco-sardes.

Nos jeunes infirmières voient se déployer les troupes parmi des sites qui, en cent ans, n'ont pratiquement pas changé, seule une autoroute a remplacé les méchants chemins caillouteux sur lesquels il ne faisait pas bon pour les soldats blessés de se faire transporter en chars-ambulance. Elles passent par les villages accrochés sur des collines que tiennent solidement les troupes autrichiennes. Elles longent les plantations de muriers et de vigne si difficiles à franchir pour la cavalerie et l'artillerie alliées. A Solferino, elles ont devant elles le plan précis de la bataille, puis elles gravissent la « Rocca » qui fut tant de fois prise et reprise par les troupes en présence. On croit voir et entendre le fracas de la bataille. Ce massacre de quinze heures à l'issue duquel

(Suite page 17)



C'est au pied de l'Acropole que s'est ouverte la XXV^e session. (Photos Ligue)

d'un montant total d'environ 20 millions de francs suisses. L'action a en outre pu être renforcée grâce aux fonds recueillis à la suite de l'appel que le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a adressé à près de 90 gouvernements en janvier 1959 et qui furent remis à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Etant donné que la situation des réfugiés algériens continue à être précaire, le Conseil des gouverneurs a pris une résolution aux termes de laquelle les sociétés nationales sont instamment priées de mettre à la disposition de la Ligue les fonds dont elle a besoin pour assurer aux réfugiés, au cours des mois à venir, des vivres, des vêtements, des abris et une assistance médicale. Conformément à une deuxième résolution qui fut prise à l'issue d'un exposé impressionnant présenté par le haut-commissaire pour les réfugiés, M. A. Lindt, les sociétés nationales seront également priées de poursuivre, voire d'accroître encore dans le monde entier, au cours de cette Année mondiale du réfugié, les efforts qu'elles font en vue de soulager le sort des réfugiés.

Protection de la population civile

Le Comité international de la Croix-Rouge, dont ne fait partie que des citoyens suisses, a mis à profit l'occasion que lui offrait le Congrès de la Ligue pour donner aux délégués présents des informations relatives à son travail et répondre aux suggestions faites par des sociétés nationales.

La tâche essentielle du Comité international consiste, en cas de conflits internationaux, de guerres civiles ou de troubles intérieurs, à intervenir en sa qualité d'institution impartiale et indépendante, en vue de faire respecter les prescriptions des Conventions de Genève pour la protection des victimes de guerre ou de procurer une aide matérielle. Tout récemment, le Comité a agi dans ce sens à Cuba, au Liban et en Algérie notamment.

Les efforts que fait par ailleurs le Comité en vue de développer le droit humanitaire n'ont pas une importance moindre. La dernière grande initiative prise par le Comité a trait à la protection des populations civiles contre les dangers de la guerre moderne, protection qui devrait être renforcée par la conclusion d'une nouvelle convention. Les représentants du C. I. C. R. ont informé le Congrès d'Athènes que le projet qui fut soumis à tous les gouvernements au mois de mai 1958, après qu'il eut été accepté en principe lors de la Conférence internationale de Delhi, n'a suscité jusqu'ici ni adhésions ni rejets; partout, au contraire, à l'ouest comme à l'est, il a été accueilli par un silence quasi absolu. La Croix-Rouge a-t-elle trop osé? Son initiative a-t-elle été prématurée? Les sociétés nationales ont été invitées à s'approcher de leurs gouvernements, afin de connaître pour le moins le point de vue de ces derniers. Elles ont été priées aussi de rechercher par quels moyens et chemins l'idée contenue dans le projet de Delhi pourrait se réaliser, que ce soit sous une forme ou sous une autre. A ce propos, il conviendrait notamment de faire valoir l'argument que la promulgation de nouvelles règles du droit des gens en faveur de la protection des civils pourrait être introduite indépendamment de tout accord éventuel concernant le désarmement. Assurer une protection minimum de la population civile représente une tâche qui doit être accomplie, quel que soit le degré d'armement d'une nation, en prévision de conflits mondiaux ou localisés.

(à suivre)



Le groupe des participants voyage « Henry Dunant ».

DES ELEVES INFIRMIERES SUISSES A SOLFERINO

(Suite de la page 11)

on dénombra quelque 40 000 morts et blessés et rappelés d'une façon plus saisissante par une visite à l'ossuaire où plus de 2300 crânes vous regardent de leurs orbites vides. Sur la colline de Solferino, le monument international de la Croix-Rouge rappelle, lui, que le sacrifice et les souffrances de ces victimes ne furent pas vains.

Et de Castiglione à Genève... via Carouge

Le car repart, franchissant de justesse le fameux porche témoin, il y a cent ans, d'un carnage épouvantable, puis passe la nouvelle « viale Henry Dunant » qui va de Solferino à la localité voisine de Castiglione où tous les blessés furent déposés pêle-mêle dans tout ce que cette charmante bourgade comptait d'églises, d'écoles, de granges, de casernes. Mais à la « Chiesa Maggiore », aujourd'hui, il n'y a plus de cris d'angoisse ni de souffrance, plus de blessés entassés, ni de punteurs fétides. Il n'y a que le chant réconfortant d'un orgue qui semble une prière pour tous ceux qui ont été abandonnés sans soins ni secours. Sur le parvis, c'est le monument élevé à la gloire des femmes de Castiglione qui ont secondé Dunant dans son action de secours, à la gloire aussi de toutes les femmes qui, par la suite, par le monde, n'ont cessé de faire la force de la Croix-Rouge grâce à leur dévouement. Une vieille dame nous reçoit dans sa chambre à coucher, qui fut celle où logea Dunant. Elle parle avec émotion de sa grand-mère qui collabora à l'action de Dunant. Elle montre ses souvenirs. Les participants ont ensuite le plaisir d'être reçus très chaleureusement par M. Boletti, maire de Castiglione, qui tient à faire lui-même les honneurs du musée de la Croix-Rouge récemment inauguré. Mais le temps presse. Comme Dunant, il faut partir. C'est Brescia, c'est Milan, puis, au milieu de la nuit, Genève.

Après une courte mais bonne nuit passée à Carouge, charmante ville franco-sarde, c'est le début d'un périple à travers les lieux historiques touchant à la création de la Croix-Rouge à Genève après que Dunant eut écrit

son retentissant « Un Souvenir de Solferino ». On se doit d'abord de saluer le Général Dufour sur son cheval et de rappeler la part très importante qu'il prit à la réalisation pratique des suggestions émises par Dunant. Puis le palais de l'Athénée nous présente son flanc sur lequel une plaque rappelle le congrès international qui y siégea en 1863 et au cours duquel on décida la création des sociétés nationales de secours, futures sociétés nationales de Croix-Rouge. Après ce premier congrès de 1863, c'est la conférence internationale de 1864 convoquée par le Conseil fédéral. Nous nous rendons donc à l'Hôtel de Ville, plus exactement à la salle de l'Alabama où M. J.-P. Galland, premier secrétaire de la chancellerie d'Etat, ancien collaborateur de la Croix-Rouge suisse — secours aux enfants, fait revivre les importants événements dont elle fut le cadre. Après un agréable périple dans la vieille ville sous un soleil automnal étonnamment beau, qui nous mène de la cathédrale à la maison natale de Dunant et dans la cour du vieux collège de Calvin où le jeune Dunant reçut ses premières humanités avant de mener son action humanitaire, nous faisons un crochet au Port Noir où les jeunes infirmières de Zurich et de Berne sont fières d'entendre que leurs ancêtres vinrent débarquer dans ces lieux magnifiques et apporter l'appui sollicité par la cité combourgeoise.

Pour se retrouver en 1959

Mais les années... et les heures s'écoulent rapidement. Nous sommes désormais en 1959. Les participantes sont invitées à l'école du Bon Secours où leur sont d'abord présentées les tâches actuelles de notre Croix-Rouge nationale. Puis c'est la présentation de l'école du Bon Secours elle-même par sa directrice. Le caractère original de cette école suscite un très vif intérêt... et de l'envie parmi les élèves présentes. Un lunch pris en commun avec les élèves de l'école est l'occasion d'une agréable détente et de fructueuses prises de contact. L'après-midi est entièrement consacré à l'œuvre vivante et internationale de la Croix-Rouge. D'abord le C. I. C. R. dont les activités sont présentées par M^{lle} A. Pfirter, chef

de service du personnel sanitaire, et par M. R. Du Pasquier, chef de l'information. Puis la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, dont le secrétaire général, M. Henry Dunning, tint à recevoir lui-même les participantes avant de confier à M^{me} Martin puis à M^{lle} Y. Hentsch, directrice du Bureau des infirmières, le soin de faire comprendre le rôle dynamique et coordinateur de cette institution.

Et c'est enfin le départ de l'« Equipe Solferino 1959 » qui s'amenuise peu à peu, au gré des gares qui se succèdent de Genève à Zurich, jusqu'à ne devenir plus qu'un joyeux et lumineux souvenir.

L'ECOLE D'INFIRMIERES DE LA SOURCE EN 1958

L'année dernière a été pour l'école romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse une année qui restera dans les annales suisses. Elle a vu se réaliser les projets d'agrandissement longtemps souhaités et rêvés, elle a vu grâce à l'appui d'innombrables personnes de la Suisse romande une magnifique réponse donnée à l'appel de fonds qu'elle avait fait. A la fin de 1958, une somme de 700 000 fr. avait été recueillie et le souci financier se voyait allégé d'autant. Le 4 mai avait lieu la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments, en novembre la disparition des trois anciennes maisons sises à l'ouest de la clinique et qui devaient faire place aux bâtiments projetés. Un immeuble et des appartements furent loués pour permettre de loger entre temps le personnel et les élèves. En même temps, les préparatifs du centenaire se poursuivaient sans relâche. Maître Jacques Vuilleumier ayant dû refuser d'assurer la vice-présidence du Conseil d'administration, ce poste a été occupé par M. Marc Maison. M. Georges Lombard, un arrière-petit-neveu de M^{me} de Gasparin, a été appelé au Conseil en remplacement de M. le pasteur E. Christen qui s'est retiré pour raison d'âge.

Trente-sept élèves furent admises au cours de l'année, au 1^{er} janvier, l'école comptait 104 élèves. Un cours pour infirmières sociales réunissant 14 candidates, un cours de l'École supérieure pour infirmières-chefs d'étage dirigé, en l'absence de M^{lle} Baschtold, par M^{lle} Noëmi Bourcart, ont eu lieu à la Source. Dans le cadre enseignant ou dirigeant, M^{lle} Monique Bovon puis M^{lle} Frachebourg ont succédé à M^{lle} Jacqueline Amiguet comme infirmière-chef à la salle d'opération, M^{lle} Odette Peter, matrone, a dû comme M^{lle} Amiguet interrompre son activité pour raisons de santé. Le Dr S. Cruchaud a été nommé médecin d'école; ce poste était tenu jusqu'à présent par deux médecins, les D^{rs} H. Perret et P. Vuilleumier.

L'activité hospitalière de La Source a été grande elle aussi. L'Hôpital a reçu 1715 malades, assuré 19 848 journées d'hospitalisation, 2008 interventions chirurgicales et 197 accouchements. Une « narcotiseuse », M^{lle} Suzanne Huguenin, et une diététicienne, M^{me} L. Béthaz-Morard, ont été nommées. Au dispensaire, où le Dr J. Chioféro s'est vu obligé d'abandonner le poste qu'il occupait depuis dix ans, et où le Dr Jean-René Hofstetter lui a succédé, comme à la polyclinique, le nombre de consultations et de traitements a été croissant: 5424 en 1958, dont 2767 de médecine interne, 865 à la Goutte de lait, 359 en chirurgie, etc.